

Département de la Drôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Nombre des membres

| | |
|----------------------|---|
| Afférent au Syndicat | 9 |
| En exercice | 9 |
| Présent | 7 |
| Votant | 7 |

Date de convocation : 16/11/2021

Préservation des eaux / Etude Filière

Délibération n°31-2021

Séance du 10 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix décembre, le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 8 heures 30 en session ordinaire à Anneyron sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Marin DERNAT, Patrick GAUTHIER, Gilles MORGUE, Patrice REBOULLET, Jean-Marc ROZIER et Stéphane SARRAZIN.

Le Président rappelle que les programmes d'actions en cours sur les Aires d'Alimentation des Captages (AAC) d'Albon et de Manthes prévoient l'accompagnement au développement et à la mise en place de nouvelles filières agricoles économiquement attractives et favorables à la qualité de la ressource en eau (agriculture biologique et cultures bas-intrants) comme une solution pérenne au changement de pratiques agricoles sur les AAC des captages, notamment en favorisant un revenu viable aux exploitants. Une 1^{ère} étude de filière a été réalisée entre 2018 et 2020.

Lors du bureau de septembre dernier, à la vue d'une note interne de proposition, l'opportunité de lancer une étude de filière de cultures bas intrants et AB à une échelle plus élargie, d'un point de vue territorial et opportunité de débouchés de filières, que précédemment a été étudiée par les membres du Bureau Syndical. Le Bureau Syndical avait acté la nécessité de recueillir l'intérêt des collectivités gestionnaires de captages ou compétentes en matière de lutte contre les pollutions diffuses des bassins versants des 4 Vallées et de Bièvre Liers Valloire pour poser les bases du partenariat.

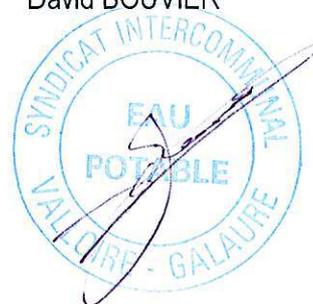
Le Président indique qu'à ce jour 5 collectivités ont données leur accord favorable au portage technique et financier de cette étude : la CCPDA, commune de St Rambert d'Albon, le SIRRA, BIC et la CC EBER. Un 1^{er} comité technique s'est déroulé début décembre pour travailler sur les scénarios de répartition des coûts du restant à charge de l'étude entre partenaires.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE d'acter la note interne de proposition de lancer l'Etude Filière de cultures bas intrants et AB ci-jointe annexée au préalable du dépôt de demande d'aide et de la consultation des prestataires.
- INDIQUE qu'une convention de financement entre le Syndicat et chacune des Collectivités partenaires sera établie et soumise à délibération du bureau dès lors que la clé de répartition des coûts sera arrêtée par l'ensemble des partenaires.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER



Emetteur de la note : GAULLIER Céline, animatrice captage prioritaire au sein du Syndicat des Eaux Valloire Galaure (4 captages prioritaires, > 5000 ha surface agricole, Sud-Isère/Nord-Drôme) – 09 72 62 93 68

Date : 03/09/2021

Destinataires : CC Bièvre Est, SIE du Brachet, Bièvre Isère Communauté, CC Entre-Bièvre-et-Rhône, SIRRA, CC Porte de DrômArdèche, SIE Epinouze-Lapeyrouse-Mornay, Commune de St Rambert d'Albon.

1. Contexte, objectif et échelle de l'étude

Dans le contexte de reconquête et protection de la qualité des eaux, la mise en place de filières économiquement attractives et favorables à la qualité de la ressource en eau (agriculture biologique – AB et cultures bas-intrants – BNI), permettrait d'initier des changements de pratiques pérennes et non dépendants de l'existence de subventions tout en assurant un intérêt économique pour l'exploitant cultivant des parcelles sur les captages prioritaires. Au-delà des bénéficiaires certains sur la qualité de l'eau, ces filières sont aussi en adéquation avec le développement des territoires et leurs outils de construction de la transition socio-écologique (PCAET, PAT). En effet, les filières agricoles peuvent avoir des débouchés alimentaire (humaine ou animale), énergétique, textile, industriel (biomasse, matériaux éco-rénovation), etc.

L'objectif de l'étude est d'analyser les possibilités et la faisabilité de filières BNI et AB à développer sur nos territoires, qui répondraient aux critères suivants :

- **Cultures favorables à la préservation de la ressource en eau** : faibles risques nitrates et de substances actives phytosanitaires
- **Cultures réalisables techniquement** : contexte pédoclimatique et typologie des exploitations agricoles
- **Filières économiquement pérennes** : intérêt économique par rapport aux cultures actuelles, indépendance vis-à-vis des subventions publiques (aides au fonctionnement ou MAE compensatoires), hormis au lancement (aides à l'investissement)

L'échelle de l'étude se veut volontairement élargie (voir liste des destinataires) afin d'ouvrir des opportunités de filières que l'on ne pourrait avoir à l'échelle de sa seule collectivité. En effet, selon la filière, certains territoires pourraient être des territoires dits de production quand d'autres seraient des territoires de consommation (conditions pédoclimatiques différentes, territoires d'élevage, territoires urbains, industriels, etc).

- ## **2. Déroulement prévisionnel de l'étude** (inspiré d'une étude réalisée à l'échelle de la région Alsace par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle). **Durée : 6-8 mois.**

PHASE 1 : SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE : Etat des lieux des filières existantes et adaptées à notre territoire (en s'appuyant sur les documents et études filières existants, notamment état des lieux des cultures BNI réalisés par l'AERMC + ajout de cultures que nous souhaiterions développer, notamment en AB + recoupé avec les études déjà réalisées sur le territoire) → prise en compte de la plus-value environnementale et sur la ressource eau, l'intérêt économique de la filière, la faisabilité technique, sa compatibilité avec le territoire. **Durée : 1-2 mois**

PHASE 2 : ETUDE TECHNICO-ECONOMIQUE ET DEVELOPPEMENT DE DEBOUCHES : Analyse économique de filières et synthèse des opportunités sur le territoire (circuit court, long). Ces filières auront été choisies en COTECH à l'issue de la phase 1 et centrées sur des opportunités de développement collectif et/ou nécessitant le déploiement à plus grande échelle (entre 4 et 6 filières). **Durée : 5-6 mois.**

Cette approche permettra de laisser l'opportunité à chacune des collectivités de développer spécifiquement des filières à l'échelle de leur territoire, dont l'adaptabilité sera déterminée à l'issue de la phase 1, et qui pourront s'inscrire dans leurs documents de transition socio-écologique (notamment les PAT).

COTECH :

- avant phase 1 : élaboration et validation cahier des charges / validation des modalités de répartition des coûts de l'étude entre collectivités
- entre phase 1 et 2 : choix des filières à étudier au cours de la phase 2

- après phase 2 : rendu de l'étude → positionnement sur le lancement de filières étudiées

3. Rendus attendus

PHASE 1 :

- localisation sur le territoire élargi des filières potentielles
- fiche synthétique pour chacune des filières
- classement des filières selon leur faisabilité (rapide, potentiel à confirmer, filières pas encore mûres)

=> environ une 20aine de filières potentielles entre BNI et AB

PHASE 2 :

- fiche détaillée pour chacune des filières choisies en COTECH

=> 4 à 6 filières potentielles ou mûres pouvant être plus ou moins rapidement mobilisables

4. Perspectives

En prenant exemple sur le SDEA Alsace-Moselle, 4 ans après leur étude, 8 filières avaient été mises en place et en 2021, 5 autres étaient en piste de réflexion.

=> ce genre d'étude permet de se projeter à court et long terme

5. Coûts prévisionnels

En se basant sur les coûts de l'étude en région Alsacienne, et sur les documents pré-existants qui pourront permettre une phase 1 plus rapide ici, bien qu'aboutie, **cette étude pourrait coûter environ 100 000€**. Dans le cadre des captages prioritaires, l'AERMC prévoit une subvention à hauteur de 70% du montant de l'étude, impliquant un **reste à charge par les collectivités de 30 000€**.

Le reste à charge pour chacune des collectivités serait de :

- **3 333€** : en divisant les 30 000€ restants par le nombre de collectivités (9).
- ces modalités de reste à charge seront discutées en amont du lancement de l'étude avec l'ensemble des collectivités partenaires afin de trouver une clé de répartition plus représentative de chacune des collectivités (superficie des territoires, surfaces à enjeu, etc...) – pourrait s'étendre de 1 500€ à 6 000€ par collectivité.

6. Mise en œuvre

Le Syndicat des Eaux Valloire Galaure pourrait être le maître d'ouvrage de l'étude et en assurer le pilotage général. Il souhaite impliquer, à travers un partenariat technique et financier, les collectivités gestionnaires de captages prioritaires ou compétentes en matière de lutte contre les pollutions diffuses (voir liste des destinataires ci-dessus) des bassins versants des 4 Vallées et de Bièvre Liers Valloire.

Avant d'aller plus loin, le SIE Valloire Galaure souhaite connaître l'intérêt potentiel de ces collectivités et poser les bases du partenariat. Un retour sur les intentions d'implication est attendu pour le 15/10/2021, permettant, sous réserve d'intérêt, de mettre en œuvre le calendrier présenté ci-dessous.

7. Calendrier prévisionnel

- octobre-décembre 2021 : élaboration/validation cahier des charges / modalités de financement
- janvier-février 2022 : cahier des charges soumis au marché public
- mars 2022 : consultation / analyse des offres marché public / demande de subvention auprès AERMC
- avril 2022 : lancement de l'étude